

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes



Inspection de l'Education Nationale Circonscription de Grasse

Boulevard Antoine Maure 06130 GRASSE

Tel.: 04.93.36.11.92 ien-06.grasse@ac-nice.fr

РНОТО

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CE2

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

En vue de l'admission en Classe

à Horaires Aménagés Musicale de l'école St Exupéry

Adresse de cette école : Nom de l'élève : Prénom de l'élève :..... Féminin Masculin Date de naissance : Adresse: Classe de l'année en cours : Classe prévue à la prochaine rentrée : Représentant légal 1 : Madame Monsieur Nom: Prénom: Profession: Adresse postale: Courriel: Téléphone: ET Représentant légal 2 : Madame Monsieur Nom: Prénom: Profession: Adresse postale: Courriel: Téléphone:

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

DOSSIER DE CANDIDATURE

Avant le 9 mai 2022, déposer le dossier de candidature à l'école St Exupéry ou à la circonscription de Grasse :

- en format papier, accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse des parents

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- 1^{er} bulletin du LSU de l'année 2021-2022

SCOLARISATION DES ELEVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Saint-Exupéry, proche du Conservatoire de Grasse, 6 Rue du Saut 06130 Grasse.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Grasse dont dépend l'école Saint-Exupéry en partenariat avec le Conservatoire de Grasse.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Grasse est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Grasse sa propre contribution.

ENTREE EN CE2

Signalé : La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande <u>motivation</u> pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement...)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.



Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

SITUATION SCOLAIRE AU CE1

(À remplir par les enseignants de l'école d'origine)

Cocher la case correspondan			
	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Autonomie dans les apprentissages			
Comportement			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en			
Français (à l'oral, en lecture et en écriture)			
uivi des acquis des principales compétences travaillées en			
Mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner,			
calculer et communiquer)			
Capacité d'écoute et de concentration			
Rythme de travail			
Appétence et implication en Education Musicale à l'école			
Implication de la famille dans le suivi scolaire :			
Implication de la famille dans le suivi scolaire : Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles)			
Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles)		assa CH4M daman	
Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles)		asse CHAM deman	dée :
Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles)			on de l'éco
Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles)		<u>Tamp</u> <u>d'orig</u>	oon de l'écc ine, signat
			on de l'éco

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Organisation de la séance d'observation du Vendredi 3 juin 2022 :

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école Saint-Exupéry.

Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

Leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés Leur capacité de concentration

Leur engagement individuel dans l'activité menée

Leurs aptitudes musicales:

- Capacité à percevoir la pulsation
- Capacité à reproduire un rythme simple
- Engagement vocal
- Engagement corporel

Fonctionnement des classes CHAM:

La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation. L'inscription en C.H.A.M. implique cet engagement de l'élève et de ses parents pour la durée du cycle musical dans son intégralité (CE2- CM2). Un travail personnel et régulier est indispensable.

Le non respect de ce cadre pourrait entraîner la sortie de l'élève du dispositif C.H.A.M.

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire.

Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :